

Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne



La Grange, 10 Bis rue de Beauce 41600 Lamotte-Beuvron.

02.54.88.25.70

www.grahs.1901.org

printempsdeslivres@grahs.fr

CHARTE DU PRINTEMPS DES LIVRES 2025

La 16^{ème} édition du Printemps des livres 2025 se déroulera du samedi 22 mars de 14 h à 19 h au dimanche 23 mars 2025 de 10 h à 18 h à la salle « Le moulin » du Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron.

Cette manifestation est organisée par le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne (GRAHS).

Objet :

Le but de cette manifestation est de promouvoir les ouvrages et réalisations de tous ceux qui enrichissent culturellement notre région.

Conditions de participation :

- Le salon accueille : des écrivains, des dessinateurs, des éditeurs, ...
- Les auteurs ayant un ouvrage paru récemment, ceux qui ne sont jamais venus, les fidèles, les membres abonnés du GRAHS, sont prioritaires.
- Il est possible de s'inscrire pour : soit le samedi après-midi, soit le dimanche, soit les deux jours, en fonction des places disponibles.
- Les participants peuvent réserver le nombre de table(s) et de grille(s) souhaité.
- Les bulletins d'inscription doivent être renvoyés avant le 1^{er} février 2025.
- Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée, sous réserve d'acceptation par le Comité d'Organisation du Printemps des Livres.
- Les règlements se font par chèque à l'ordre du GRAHS.
- Toute inscription est définitive et non remboursable, hormis en cas d'annulation indépendante de la volonté du GRAHS (conditions sanitaires) et si cela arrive dans les 10 jours précédant le salon 5 euros seront retenus en lien avec les frais engagés.
- En cas de désistement les versements resteront acquis à l'association.

Conditions de vente :

La vente des livres, CD... sera assurée directement par les participants.

Les auto-éditeurs, les auteurs et les illustrateurs indépendants s'engagent à se conformer aux lois et décrets en vigueur.

Accueil des participants :

A leur arrivée les participants devront obligatoirement se présenter au bureau d'accueil afin que leur présence soit enregistrée.

Il leur sera remis une enveloppe à leur nom comportant un ticket pour le café d'accueil, et éventuellement le(s) ticket(s) repas et la facture si demandée lors de l'inscription .

Le samedi matin les participants seront accueillis de 12 h 30 à 13 h 30 et le dimanche de 8 h 30 à 9 h 30.

Attributions des emplacements :

L'organisateur établit le plan d'implantation et effectue la répartition des emplacements dans l'intérêt du salon.

Règles de sécurité :

Les exposants sont priés de respecter les règles de sécurité au sein de leur emplacement.

Aucune marchandise ne pourra être entreposée dans les allées du salon.

Toute détérioration du matériel mis à disposition fera l'objet d'une remise en état ou d'un remplacement à l'identique par les organisateurs, à la charge de l'exposant.

Ouverture du salon au public :

Le samedi, les visiteurs seront accueillis de 14 à 19 heures et le dimanche de 10 heures à 18 heures.

Montage et démontage :

Votre présence est requise avant l'ouverture des portes au public et jusqu'à l'heure de fermeture du salon au public.

L'installation devra être finie avant l'ouverture des portes au public.

Le démontage se fera après la fermeture des portes au public.

Restauration :

Le repas du dimanche midi, pris à table, est **à réserver** et à régler à l'inscription.

Un bar proposera des boissons chaudes ou froides.

Aucun repas, même apporté, ne pourra être consommé sur votre emplacement, des tables à cet effet sont prévues dans la salle.

Assurance :

Pendant l'ouverture du salon, chaque exposant est responsable de son emplacement et de son contenu, au même titre que pendant les périodes de montage et de démontage.

L'assurance de responsabilité de l'association concerne uniquement l'organisation de la manifestation. Elle est complémentaire aux assurances individuelles des participants.

Pendant les heures de fermeture, la surveillance est effectuée par le gardien de la salle.

En aucun cas, l'organisation ne peut être tenue responsable de la perte, la disparition, le vol ou la dégradation des marchandises.

Communication :

Les exposants autorisent l'organisateur à utiliser nom, raison sociale, photographies, images ou publications à des fins publicitaires se rapportant uniquement au Printemps des Livres et sur tous supports, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à rémunération.

Les exposants sont informés que ces données peuvent figurer sur le site internet du GRAHS et sa page Facebook. Vous avez un droit de transmission, modification, suppression de toute information vous concernant en nous faisant la demande par mail à l'adresse **printempsdeslivres@grahs.fr**. Sauf demande de votre part, ces informations seront conservées durant cinq ans au plus.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de l'utilisation abusive de ces données par des tiers.